



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-11

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

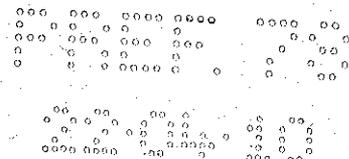
Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 53



N° de l'ordre du jour :

2010.04.11 : Conditions de recrutement d'un agent non titulaire - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur le poste existant de chargé de mission auprès du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3 alinéa 5,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007,

Considérant qu'il existe au tableau des effectifs un poste d'administrateur,

Considérant que, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, il pourra être fait appel à un contractuel si la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a pas trouvé de titulaire susceptible de remplir cette mission, compte tenu du profil du candidat exigé et des difficultés inhérentes au recrutement de fonctionnaires possédant une expérience suffisante dans ce domaine,

Considérant que, selon le décret 88-145 du 15.02.1988 - article 1^{er}, l'agent non titulaire devra posséder un diplôme national homologué au niveau bac + 5 ainsi qu'une expérience professionnelle significative.

A cet effet, il convient de définir l'emploi correspondant : nature des fonctions, missions, niveau de recrutement et rémunération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé de mission auprès du Président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.*

L'agent aura pour missions :

- *de conseiller le Président sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques*
- *d'assurer l'interface avec les élus et les cabinets des maires des communes membres en lien avec la direction générale*
- *de coordonner et d'apporter l'expertise nécessaire sur les projets intercommunaux et notamment les projets d'extensions géographiques*
- *de piloter les projets en coordination avec les élus, les communes membres et la direction générale*
- *de coordonner et de piloter les « relations presse » et les opérations évenementielles*

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux administrateurs territoriaux.

2) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et suivant.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 62 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

